

---

**DÉCISIONS** de la 4<sup>e</sup> Assemblée des personnes déléguées  
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal  
tenue le mardi 11 décembre 2012 à 17 h 30

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**04.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel qu'amendé:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. États financiers 2011-2012
6. Nomination firme comptable pour 2012-2013
7. Nomination du Comité préparatoire au projet de convention collective
8. Fonds de perfectionnement et projet Cybersavoir
9. Présidence des débats 2012-2013 / Ajouts
10. Présentation de la plateforme HÉROS
11. Sujets divers
  - 11.1 Achats des fêtes

**ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL**

**04.02** Que le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> Assemblée des personnes déléguées tenue le 13 novembre 2012 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 14 décembre 2012, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

**ÉTATS FINANCIERS 2011-2012**

**04.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les états financiers 2011-2012 tels qu'ils figurent au document APD.1213.018.

## **FIRME DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 2012-2013**

**04.04** Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate la firme comptable Lafond, Lapratte pour la vérification comptable des états financiers 2012-2013.

## **NOMINATION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE AU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE**

**04.05** Proposition de référence demandant au Conseil d'administration d'élargir la composition du Comité préparatoire au projet de convention collective en augmentant le nombre de membres à huit (8), en s'assurant de la plus grande représentativité possible.

## **FONDS DE PERFECTIONNEMENT ET PROJET CYBERSAVOIR**

**04.06** Que la proposition 1 du Conseil d'administration soit amendée en ajoutant à la fin « ...**et qu'elle applaudisse le dépôt du grief par l'Alliance contre la CSDM pour contravention à la clause 4-5.09 de la convention collective locale** ».

**04.07** Que l'Assemblée des personnes déléguées :

1. Dénonce la décision du Conseil des commissaires d'utiliser les fonds de perfectionnement pour le projet Cybersavoir et qu'elle applaudisse le dépôt du grief par l'Alliance contre la CSDM pour contravention à la clause 4-5.09 de la convention collective locale;
2. Invite les CLP des écoles et centres à déposer à leur CPEPE une lettre-pétition pour dénoncer l'orientation de la Commission scolaire dans ce projet;
3. Invite les membres à participer à une manifestation lors du Conseil des commissaires du 23 janvier 2013.

**04.08** Que la proposition Blumenthal soit amendée en remplaçant le mot « école » par « **établissement** ».

**04.09** Que la proposition Blumenthal soit amendée en biffant la fin de la proposition « que l'Alliance compile cette liste et l'envoie aux commissaires ».

**04.10** Ajout d'une 4<sup>e</sup> proposition : « Que l'Assemblée des personnes déléguées invite chaque établissement à dresser la liste d'exemples de perfectionnements qui ne pourraient avoir lieu suite à la décision des commissaires. »

**04.11** Que la proposition Nault soit référée au Conseil d'administration.